

Info - Décret Belkacem - Lettre d'espérance Banlieu à François Hollande

Author : Rédaction RC

Categories : [Eglise en France](#)

Date : 9 juin 2016



Le Ministère de l'Education nationale projette de modifier le régime d'ouverture des établissements hors contrat. Eric Mestrallet, président de la Fondation Espérance banlieues, plaide en faveur de la liberté pédagogique, seul gage de la réussite des élèves.

Éric Mestrallet est président de la Fondation Espérance banlieues et auteur avec Harry Roselmack d'«Espérance Banlieues» (Le Rocher 2015).

Monsieur le Président de la République,

Vous êtes attaché à ce que chaque enfant puisse réussir, quelle que soit son origine. Or, vous le savez, les chances de réussite sont scandaleusement inégales d'un territoire à l'autre. Dans certains quartiers, les jeunes sont particulièrement exposés à l'échec et au décrochage scolaire, qui les rendent facilement disponibles pour la délinquance, la radicalisation islamiste et la violence... Ils sont plongés dans des conditions d'étude objectivement défavorables et c'est notre devoir collectif de trouver de toute urgence une solution à cette impasse. Il en va de l'intérêt de ces jeunes mais aussi de la concorde sociale et de l'unité nationale en France. Monsieur le président, il est urgent d'innover, et les solutions ne proviendront pas nécessairement de l'Education nationale mais plutôt du terrain, des entrepreneurs sociaux la société civile.

Mue par ce sentiment d'extrême urgence, la Fondation Espérance banlieues développe depuis 2012 des écoles bien spécifiques pour répondre à la grande urgence éducative qui caractérise certains quartiers. L'objectif de ces écoles-collèges innovants est de faire aimer la France à ces jeunes pour qu'ils aient envie de s'y intégrer et d'apporter une contribution positive à la vie de notre pays. Outre leurs méthodes éducatives originales, elles se distinguent aussi par des méthodes et progressions pédagogiques spécifiques. Elles ont fait le choix de prendre le temps qu'il faut pour faire assimiler les matières fondamentales que sont le français, les mathématiques et l'histoire à tous leurs élèves. Pas question d'avancer au pas de course pour couvrir à tout prix des programmes très extensifs alors que l'essentiel n'est pas acquis! Car toutes les matières ne sont pas équivalentes, et il n'est pas efficace pédagogiquement de disperser l'attention des enfants ayant des difficultés scolaires entre trop d'apprentissages différents. Ainsi, apprendre l'arabe à des enfants qui ne maîtrisent pas bien la langue française ne revêt aucun caractère d'urgence.

Les écoles Espérance banlieues ont rencontré un très grand succès sur le terrain et constituent aujourd'hui un véritable espoir par les solutions qu'elles apportent. De nombreux projets d'ouverture sont en préparation pour la rentrée partout en France. Elles méritent le soutien de la République par les missions de service public qu'elles assument au profit des plus défavorisés.

Les écoles Espérance banlieues reposent sur la confiance dans les professeurs, libres d'adapter leurs progressions pédagogiques par rapport aux besoins du terrain.

Et pourtant, c'est tout le contraire qui se passe puisque nous apprenons que votre propre Ministre de l'Education nationale prépare un décret qui entend réduire la liberté de programme des établissements hors contrat, et qui, s'il doit effectivement le jour, aura pour conséquence directe de rendre impossible le développement d'écoles Espérance banlieues. En effet, il est prévu que les inspecteurs vérifient désormais à chaque fin de cycle (donc en CE2, 6ème et 3ème) que les élèves ont bien acquis les mêmes choses que les programmes obligatoires de l'Education nationale. Que restera-t-il de notre liberté pédagogique si nous n'avons plus le

choix du moment d'introduire telle ou telle matière secondaire par exemple? Nous avons besoin de pouvoir adapter notre progression pédagogique non par rapport à un programme officiel défini à coup de circulaires administratives mais aux besoins réels de chacun de nos élèves sur le terrain, dans le respect bien sûr des objectifs du Socle commun de connaissances défini par l'Etat. Si un enfant ne maîtrise pas la lecture et l'écriture en 6ème- situation qui n'a rien d'improbable hélas-, rien n'est plus urgent et fondamental que de lui apprendre à maîtriser l'écriture et la lecture. Et vouloir lui administrer le programme normal serait criminel. Peu important la SVT ou la technologie tant qu'il ne sait pas lire et écrire. Il rattrapera vite son retard plus tard si aujourd'hui nous osons nous donner le temps de lui transmettre l'essentiel pour qu'il accède à l'autonomie des apprentissages.

Les écoles Espérance banlieues reposent sur la confiance dans les professeurs, libres d'adapter leurs progressions pédagogiques par rapport aux besoins du terrain. La contrepartie de cette liberté d'entreprendre est bien sûr l'évaluation des résultats. Plus le professeur montre sa capacité effective à faire progresser ses élèves, et plus le directeur lui laissera de liberté pédagogique et lui donnera de responsabilités. Monsieur le Président, et si la bonne réforme pour toutes les écoles publiques ou privées, c'était de laisser enfin à tous les professeurs une véritable liberté pédagogique en instaurant en contrepartie, à travers la mise en place de tests nationaux définis par un organisme indépendant, une évaluation systématique de leur capacité à faire progresser leurs élèves?

Eric Mestrallet

[Source](#) Blog de la liberté scolaire